

LE SAINT CORAN DANS LES RECITS DES AHL-UL-BAYT

<"xml encoding="UTF-8?>

LE SAINT CORAN DANS LES RECITS DES AHL-UL-BAYT

Lorsqu'on examine les récits et les hadith rapportés par les Ahl-ul-bayt, et qu'on étudie la biographie et les rapports de ces derniers avec le Livre d'Allah, on constate que rien ne les intéressait ni ne polarisait leur attention autant que le Saint Coran. Et cela est remarquable aussi bien dans leurs biographies que dans leurs récits, dans les recommandations qu'ils ont faites, dans leur façon d'éduquer et d'orienter leurs adeptes, leurs disciples et tous les Musulmans.

Selon Ja'far ibn Muhammad al-çâdiq :

"Le Prophète a dit un jour : "ô gens ! Vous êtes dans une demeure de trêve et à bord d'un bateau qui navigue vite. Vous avez la nuit et le jour, le soleil et la lune, pour rendre ancien tout ce qui est nouveau, faire approcher tout ce qui est au loin, et apporter tout ce qui est promis.

Préparez donc les provisions pour ce qui est au-delà de ce qui est passager."

"Lorsqu'al-Muqdad ibn al-Aswad lui a demandé :

"O Messager d'Allah ! Et qu'est-ce que la demeure de trêve ?" le Prophète a répondu : "C'est une demeure d'assignation et de rupture. Si les épreuves vous accablent comme la nuit noire, recourez au Coran, car il est un intercesseur dont l'intercession est admise. (...) Celui qui le place devant lui, il [le Saint Coran] le conduit au Paradis, et celui qui le laisse derrière lui, il [le Saint Coran] le pousse vers l'Enfer. Il est le Guide. Il guide vers la meilleure Voie. C'est le Livre dans lequel il y a détails, clarté et apprentissage. C'est une Parole décisive, et non une frivolité. Il a une apparence et un intérieur. Son apparence est Justesse, son intérieur est Science. Son apparence est élégante, son intérieur profond. Il a des étoiles, et dans ses étoiles il y a encore des étoiles. Ses prodiges sont innombrables, et ce qu'il contient d'incroyable ne tombe jamais en désuétude. Il contient les phares de la bonne conduite, et la Lumière de la

Sagesse...""(147)(123)

Selon l'Imam al-çâdiq aussi :

"Celui qui mémorise le Coran, qui se conforme à ses Préceptes, est placé aux côtés des scribes nobles et purs."(148)(124)

Selon l'Imam 'Alî ibn al-Hussayn, le Saint Prophète a dit :

"Celui à qui Allah donne le Coran et qui estime qu'un autre homme a obtenu mieux que ce qui lui a été donné, aura vu grand un petit, et petit un grand."(149)

Selon l'Imam Muhammad ibn 'Alî al-Bâqir, le Messager d'Allah a dit :

"O masses des lecteurs du Coran ! Craignez Allah -Il est Puissant et Glorifié- pour votre responsabilité de ce qu'il vous a apporté dans Son Livre ; car je suis responsable et vous êtes responsables. Je suis responsable de la communication du Message, et vous on vous interrogera sur la responsabilité dont vous ont chargé le Livre d'Allah et ma Sunnah.""(150)

Selon l'Imam al-çâdiq :

"Un Croyant ne doit pas mourir avant d'avoir appris le Coran ou d'être en train de l'apprendre."(151)

Selon l'Imam al-çâdiq :

"Le Coran est le Pacte d'Allah avec Sa Création. Le Musulman doit donc regarder Son Pacte et en lire chaque jour cinquante Versets."(152)

Selon l'Imam al-çâdiq :

"Trois se plaignent auprès d'Allah -Il est Puissant et Glorifié- : une Mosquée en ruine dans laquelle ne prient pas ses propriétaires, un Savant qui se trouve parmi des ignorants, et un Livre d'Allah, juché, poussiéreux, et qu'on ne lit pas.(153) "

Selon l'Imam al-çâdiq :

"Le Coran est vivant, il n'est pas mort. Il s'écoule comme s'écoulent la nuit et le jour. Il

s'écoulera devant le dernier d'entre nous comme il s'écoule devant le premier d'entre nous."

Amîr al-Mu'minîn 'Alî ibn Abî Tâlib a dit :

"... Puis Allah a fait descendre sur lui le Livre ; c'est une Lumière dont les feux ne s'éteindront jamais, un flambeau dont la combustion ne s'arrête pas, une mer dont le fond est inaccessible, une Voie dont on ne perd pas la direction, un rayon dont la lumière ne s'assombrit pas, une Loi dont la preuve ne s'étouffe pas, un éclaircissement dont les piliers sont indestructibles, un remède dont on ne craint pas les effets, une force dont les adeptes sont invincibles, un bon droit dont les partisans ne seront pas laissés sans secours. Il est le métal [la substance même] et le centre de la Croyance, les sources et les mers de la Science, les étangs et les ruisseaux de la Justice, les points d'appui et la structure de l'Islam, les vallées et les plaines du bon droit, une mer que ne pourront épuiser les "puiseurs" des sources, que ne pourront réduire les arracheurs, des abreuvoirs que leurs solliciteurs ne dérangent pas, un phare dont les voies d'accès ne seront pas perdues par les voyageurs, des drapeaux que les marcheurs ne manqueront pas de voir, des hauteurs que ne peuvent dépasser ceux qui s'y rendent.

Allah en a fait un assouvissement de la soif des Savants, un printemps pour les coeurs des jurisconsultes, le meilleur des Chemins des pieux, un Remède qui prime tout autre remède, une Lumière au-delà de laquelle il n'y a pas de ténèbres, une corde dont l'anse est bien solide, une forteresse dont la cime est imprenable. Il est une Force pour celui qui en fait son Tuteur, une Paix pour celui qui y entre, une Guidance pour celui qui fait appel à lui, une excuse valable pour celui qui l'invoque, une Preuve pour celui qui le cite, un Témoin pour celui qui en fait un arbitre, un Triomphe pour celui qui en tire argumentation, le porteur de celui qui le porte, une monture pour celui qui l'applique, un Signe pour celui qui le place devant lui, une Protection pour celui qui en fait sa cuirasse, une Science pour celui qui prend conscience, un hadith pour celui qui le relate, un Jugement pour celui qui juge."(154)

Telle est donc la valeur incomparable du Saint Coran selon l'Ecole des Ahl-ul-Bayt. Elle n'est autre que sa vraie valeur, telle que la décrit la Révélation :

"Oui, ce Coran conduit sur une Voie très droite..." (Sourate Banî Isrâ'il, 17 : 9)

Selon cette Ecole, il est la constitution de la Ummah, la source de la Science et de la Guidance,

la référence du Savoir et de la Culture, la voie de l'Entendement et de la Pensée, le Critère de la civilisation et de la conduite, la Loi scientifique qui régit la vie de l'homme, le récipient qui renferme les Lois et les Règles de la vie de l'humanité.

LES BASES DE LA COMPREHENSION ET DU TAFSIR DU SAINT CORAN

Nous avons déjà expliqué comment l'Ecole des Ahl-ul-Bayt a démontré que le Livre d'Allah est éternel, qu'il est le Registre de la Loi Divine immuable, la Source de la Législation, le Critère et l'Arbitre de la véracité des "récits" et des hadith, et la Référence permettant de distinguer le faux du Vrai. En effet, selon le Prophète :

"Si on m'attribue devant vous un hadith, comparez-le au Livre d'Allah. Acceptez-en ce qui s'y conforme, et rejetez-en ce qui s'y oppose."(155)

Ceci étant établi, et les fausses allégations et assertions concernant son intégrité étant dénoncées comme telles, l'Ecole des Ahl-ul-Bayt a proposé une méthode originale qui détermine la manière dont on doit comprendre et traiter le Texte coranique. Ce problème de la compréhension du Saint Coran, de son explication et de son interprétation constitue un point essentiel dont dépend l'exactitude de la pensée et la justesse de la Croyance, de la Législation et du Savoir islamiques. La raison en est que toute déviation, toute erreur dans la compréhension du Coran, dans la découverte de son contenu législatif et doctrinal et dans la déduction de ses Jugements, de ses concepts et de ses Lois sociales, politiques, économiques, éducatives et juridiques, conduit à la déviation et à la division des Musulmans, à la perte de l'authenticité et de la pureté islamiques.

Commençons notre étude de ce sujet fondamental par l'indispensable distinction qu'il faut faire entre le "tafsîr" et le "ta'wîl".

Le "tafsîr" est, selon les linguistes, "le dévoilement et la mise en évidence du sens des termes"(156), alors que le "ta'wîl" est défini comme "le renvoi de l'une des deux possibilités [du sens d'un terme] à ce qui se conforme à l'apparence."(157)

Ahmad Redhâ, définissant le tafsîr, écrit :

"Le tafsîr vient du mot "fassar", lequel est dérivé, par la grande dérivation, du mot "fasr", lequel

signifie "le dévoilement et apparition".

Ainsi, lorsque le matin apparaît, on dit : "asfara al-çubh", c'est-à-dire : "le matin se dévoile". Et on dit aussi : "asfarat al-mar'ah 'an wajhihâ", c'est-à-dire : "la femme dévoile son visage", lorsqu'elle le découvre. Ou bien, il vient du verbe "fassara, yofassiro" (cf. dharaba, yadhribo, ou naçara, yançoro), et "fasran" ; "al-fasr" étant le fait de montrer et de découvrir ce qui est couvert. Ainsi, vous dites : "fassarto al-chay'a" : "j'ai expliqué cette chose", si vous l'expliquez."(158)

Le Chaykh al-Tabarsî a ainsi défini le mot "tafsîr" dans son "Majma' al-Bayân fî Tafsîr al-Qur'ân" :

""Al-tafsîr" est le dévoilement de la signification du terme équivoque, tandis que "al-ta'wîl" c'est renvoyer l'un des deux sens possibles à ce qui correspond à l'apparence. Al-tafsîr, c'est l'explication."

Selon Abû-l-'Abbâs al-Mobarrid :

"Le ta'wîl, le tafsîr et les "ma'nâ" [sens] sont une même chose. On dit que "fasr" est la découverte de ce qui est couvert, et que ta'wîl est la fin et l'aboutissement d'une chose, ce sur quoi elle débouche... Quant au "ma'nâ", il vient de cet énoncé : "anayto fulânan" : "j'ai entendu par là Untel", qui signifie "qaçadtahu" : "mon intention visait Untel", comme ce que vise l'énoncé : "aniya bihi kathâ" : "il a entendu par là telle chose..." ; "qaçada bil-kalâm kathâ" : "par sa parole, il entendait telle chose..." .

Et on dit aussi que l'énoncé "anayto bi-hathâ-l-amr" : "j'ai pris la charge de cette question", c'est-à-dire : "takallaftuhu" : "j'en ai pris la charge""(159)

La Méthode du Tafsîr du Saint Coran

Si le tafsîr est l'explication des sens des mots et des phrases du Saint Coran et leur dévoilement, et étant donné que les mots et les phrases du Saint Coran supportent plus d'une intention visée (signification), le ta'wîl est une opération de dévoilement de la signification visée au moyen du renvoi du sens contenu dans le Verset -après hésitation entre deux possibilités(160), ou davantage- à ce sur quoi il débouche, et le résultat auquel nous

parvenons est que le ta'wîl ne doit pas contredire le tafsîr apparent, et de ce fait les deux -tafsîr et ta'wîl-s'égalent dans le résultat final, à savoir : l'éclaircissement des sens du Saint Coran et l'explication de ce qu'Allah a voulu montrer à Ses serviteurs.

Or, lorsqu'on lit attentivement les livres de tafsîr et les méthodes des mufassir, on trouve des lacunes évidentes et des erreurs graves dans lesquelles sont tombés certains mufassir, qui ont dévié ainsi le but du tafsîr à cause des méthodes de tafsîr qu'ils ont suivies et de leur façon de traiter les Versets coraniques en adoptant tantôt des récits (hadith) faibles ou intrus, et tantôt les sentiments personnels, soumettant ainsi le Saint Coran à leurs préjugés et à leurs caprices propres, et appliquant le sens des Versets à des événements, des personnages et des faits que le Noble Coran ne visait pas, application qui avait pour but de corroborer leurs opinions et tendances personnelles.

L'un des exemples de cette déviation dans le ta'wîl est le sens que certains "philosophes" et "théologiens" ont attribué aux Versets coraniques en soumettant ceux-ci à des pensées et des doctrines philosophiques et théologiques auxquelles ils croyaient.

Un autre exemple en est la tendance de certains écrivains et mufassir à expliquer les Versets coraniques en se conformant aux théories scientifiques et aux idées économiques, sociales et politiques qu'ils trouvent chez les penseurs et les tenants des théories courantes de leur époque, et ce uniquement en se fiant à leur opinion personnelle, et sans qu'il y ait un vrai rapport et une application juste entre ces Versets et ces théories et idées. Ainsi, il n'est pas rare de voir de nombreux cas, dans le passé et à l'époque contemporaine, dans lesquels les mufassir plient les Versets au gré de leurs désirs ou, acceptant des vérités préconçues, tentent d'expliquer le Saint Coran à leur lumière.

Un grand nombre de mufassir de toutes les Ecoles juridiques musulmanes, Sunnites et Chi'ites, ont commis cette erreur et échafaudé des arguments et des justifications fallacieux pour tenter de montrer le bien-fondé de leurs méthodes.

Or, lorsqu'on se réfère à la méthode islamique originale de tafsîr, on remarque qu'elle récuse cette tendance et fixe les bases correctes du tafsîr.

En effet, le tafsîr, tel que l'a défini le Prophète et que l'a expliqué la méthode des Ahl-ul-Bayt

qu'ont suivie les mufassir engagés, a des règles et des bases qui conduisent l'exégète et le chercheur en Sciences coraniques à tirer des conclusions correctes et des résultats fertiles.

Passons donc en revue ce que le Prophète, les Imams d'Ahl-ul-Bayt et les uléma ont dit à propos des règles justes du tafsîr et des moyens de dégager objectivement les Jugements coraniques.

Al-Tabarsî rapporte ce hadith du Prophète, transmis par la chaîne d'Ahl-ul-Bayt, et dont il dit qu'il est sain :

"Le tafsîr du Coran ne peut être fait que d'après le hadith sain et le Texte clair."(161)

Il affirme que les Ahl-ul-Bayt suivaient ces directives et refusaient le tafsîr du Coran autrement que sur les deux bases suivantes :

1- Le tafsîr du Coran par le Coran, c'est-à-dire que les Versets s'expliquent les uns par les autres.

2- Le tafsîr du Coran par les récits et les hadith sains.

Donc, il est clair que le tafsîr doit observer scrupuleusement ces deux règles.

Toutefois, il ne faut pas oublier que la raison a un rôle essentiel et d'avant-garde dans la compréhension du Saint Coran, dans l'explication de ses significations et dans la direction de ses phénomènes, mais à condition qu'elle s'en tienne aux limites du Livre et de la Sunnah, et qu'elle ne s'écarte pas des aspects de leur ligne générale. Rappelons à cet égard que c'est le Prophète qui a assigné à la raison un rôle crucial dans le tafsîr du Coran :

"Le Coran est accessible et comporte plusieurs facettes; apprenez-le donc selon ses meilleures facettes."(162)

Selon un autre hadith, le Prophète a dit :

"Analysez le Coran, et informez-vous sur ses équivoques."(163)

Le Saint Coran lui-même a expliqué le rôle de la raison dans le tafsîr et a loué les esprits capables de raisonner :

"... l'auraient su ceux qui savent raisonner." (Sourate al-Nisâ', 4 : 83)

Et il a blâmé ceux qui manquent de réfléchir et de méditer sur les Versets du Noble Coran en vue de découvrir ses significations et son contenu :

"Ne vont-ils pas méditer le Coran ? Ou bien les coeurs de certains d'entre eux sont-ils verrouillés?" (Sourate Muhammad, 47 : 24)

Donc, selon la méthode des Ahl-ul-Bayt, le tafsîr se fonde sur trois règles :

1- Le tafsîr du Coran par le Coran.

2- Le tafsîr du Coran par la Sunnah.

3- Le tafsîr du Coran par la raison respectueuse du Livre et de la Sunnah.

Ainsi, à part cette méthode précise de tafsîr, fondée sur des règles incontestables et immuables, tous autres tafâsîr (pluriel de tafsîr) imprégnés d'opinions personnelles, de traces de théories scientifiques contemporaines du mufassir, ou d'idées philosophiques et théologiques, ou bien encore fondés sur des récits peu accrédités ou sans chaîne de transmetteurs bien établie, ou fondés sur des hadith qui contredisent ce qui est évident dans le Saint Coran et incontestable dans la Sunnah, ou que le mufassir applique d'une façon inadéquate et subjective sur les Versets, tous ces genres de tafsîr sont rejettés par la méthode des Ahl-ul-Bayt et des Savants et des mufassir qui ont marché sur leurs traces. Il est donc nécessaire d'éviter de tels tafsîr, qui sont courants aussi bien chez les Sunnites que chez les Chi'ites, et qui s'écartent de la ligne islamique que nous venons de définir, et qui ne traduisent généralement pas l'esprit du Saint Coran. En tout cas, quelle que soit la crédibilité de ces mufassir, nous ne sommes pas tenus de suivre leur avis, car le mufassir ne constitue jamais un argument face au Coran, alors que le Saint Coran l'est face à lui. Donc, il ne pourrait constituer un argument pour les Musulmans que dans la mesure où il atteint la Vérité. Or, selon les Saints Imams des Ahl-ul-Bayt, il est interdit d'affirmer quelque chose sans connaissance de cause et

sans preuve. Ainsi, l'Imam al-Bâqir a dit :

"Ce que vous savez, vous pouvez le dire. Mais lorsque vous ne savez pas avec certitude, dites :

"Allah est Celui Qui sait le mieux""(164)

Et l'Imam al-çâdiq a dit :

"Toute chose doit être renvoyée au Coran et à la Sunnah."(165)

LA SUNNAH DU PROPHETE DANS L'ECOLE D'AHL-UL-BAYT

"Qu'Allah embellisse un serviteur qui, ayant entendu une parole de moi, l'a apprise par coeur, l'a assimilée, et l'a transmise telle qu'il l'avait entendue. Car un porteur de Jurisprudence pourrait n'être pas faqîh(166), et on pourrait apporter le Fiqh à quelqu'un qui serait plus faqîh que soi."(167)

La Sunnah est, après le Coran, la deuxième source de la Législation, que les Musulmans adoptent pour déduire les Statuts, les Lois et les Valeurs islamiques. C'est à elle qu'incombe la charge "d'expliquer et d'éclairer le Livre d'Allah, de formuler ses sous-entendus et son contenu législatif, idéologique et éducatif."

En effet, le Texte coranique recèle une richesse idéologique et législative considérable et immortelle que la Sunnah s'est chargée de dévoiler et de mettre en évidence. Car la raison n'est pas en mesure de comprendre du Livre d'Allah autant que la Sunnah en peut comprendre et dévoiler, étant donné que c'est au Messager d'Allah que s'adresse la Révélation, et que c'est lui qui connaît tous les statuts et concepts du Saint Coran, ainsi que ses buts et ses desseins.

C'est pourquoi la Sunnah constitue un secours inépuisable pour la compréhension du Saint Coran, et une explication fidèle des lois de la vie. Elle est aussi immortelle que le Coran, car elle lui est liée intimement. Allah a dit en effet :

"... Prenez ce que le Prophète vous apporte, et abstenez-vous de ce qu'il vous interdit..."
(Sourate al-Hâchr, 59 : 7)

Et :

"Vous avez, dans le Prophète d'Allah, un bel exemple pour celui qui espère en Allah et au Jour dernier..." (Sourate al-Ahzâb, 33 : 21).

Et :

"Si un différend surgit entre vous, portez-le devant Allah et devant le Messager..." (Sourate al-Nisâ', 4 : 59)

Les Ahl-ul-Bayt et les tenants de leur Ligne ou de leur méthode de traiter du tafsîr, du hadith, du Fiqh et de la Croyance, ont observé scrupuleusement ces directives et ont enduré la prison, l'assassinat, la torture et l'exil pour préserver la Sunnah et l'appliquer à côté du Saint Coran.

La Sunnah a été exposée à toutes sortes de tentatives de déformation : allégations mensongères, falsifications, déviations opérées par des menteurs, de faux Musulmans et des détracteurs de l'Islam, dans le but évident de défigurer ce Message Divin éternel et de dévier la voie de la Ummah.

Les Ahl-ul-Bayt ont toujours joué un rôle d'avant-garde dans la sauvegarde de la Sunnah. Ils l'ont portée et transmise fidèlement et intégralement, et ils ont expliqué son contenu profondément et avec une précision scrupuleuse. Ils ont en outre combattu les hérésies et les égarements et appelé à l'observation du Livre et de la Sunnah et à l'adoption du Livre comme critère de la Sunnah du Prophète, étant donné qu'il est incontestablement reconnu comme étant resté intact, exactement comme l'avait transmis l'Ange Jibrîl au Prophète, et ce conformément à l'affirmation d'Allah :

"Nous avons fait descendre le Rappel ; Nous en sommes les Gardiens." (Sourate al-Hijr, 15 : 9)

Dans le passage suivant, l'Imam 'Alî ibn Abî Tâlib met en garde les Musulmans contre les tentations d'attribuer à la Sunnah des avis et des interprétations personnelles qui vont à l'encontre du Livre d'Allah :

"Ô gens ! Les troubles commencent par des caprices qu'on suit et des statuts qu'on invente et

dans lesquels le Livre d'Allah est contredit et des hommes deviennent les maîtres d'autres hommes... Si le faux reste purement faux, il ne peut pas être dissimulé à un homme intelligent, et si le vrai reste pur, il ne suscite pas de différend. Mais lorsqu'on prend une poignée de celui-ci et une poignée de celui-là et qu'on les mélange, alors Satan peut s'emparer des serviteurs d'Allah et seuls "ceux qui ont déjà reçu la très belle Récompense en seront écartés"(168)." (169)

Abû Baçîr, l'un des Compagnons de l'Imam al-çâdiq témoigne :

"Un jour, lorsque j'ai demandé à l'Imam al-çâdiq : "On nous rapporte parfois des choses que nous ne retrouvons ni dans le Livre d'Allah, ni dans la Sunnah. Pouvons-nous les examiner ?"
l'Imam a répondu :

"Non ! Car si tu parvenais à en tirer une conclusion juste tu ne serais pas pour autant récompensé, mais si tu aboutissais à une conclusion erronée, tu aurais menti à Allah -Il est Puissant et Glorifié." (170)

Et d'ajouter : "Le Prophète a dit : "Toute hérésie est un égarement, et tout égarement conduit à l'Enfer""

Selon 'Abdullâh ibn Abî Ya'fûr :

"J'ai demandé à l'Imam al-çâdiq : "Comment devons-nous nous comporter devant des hadith rapportés parfois par une personne en qui nous avons confiance et parfois par une autre en qui nous n'avons pas confiance ?" L'Imam al-çâdiq a répondu : "Lorsqu'on vous rapporte un hadith et que vous en trouvez une confirmation dans le Livre d'Allah ou dans la Sunnah, croyez-y. Autrement il faudrait l'attribuer plutôt à celui qui le rapporte." "(171)

Selon Ayyûb ibn al-Hor :

"J'ai entendu Abû 'Abdullâh al-çâdiq dire : "Tout doit être renvoyé au Livre d'Allah et à la Sunnah. Tout hadith qui ne concorde pas avec le Livre d'Allah n'est que fausseté." "(172)

Selon Ayyûb ibn Rachîd, Abû 'Abdullâh Ja'far ibn Muhammad al-çâdiq a dit :

"Tout hadith qui ne concorde pas avec le Coran est faux."(173)

Selon l'Imam al-çâdiq, le Messager d'Allah a dit :

"Quiconque s'attache à ma Sunnah lorsqu'un différend surgit, aura la récompense de cent Martyrs."(174)

On a demandé un jour à l'Imam 'Alî :

"Dis-moi ce que sont la Sunnah, l'hérésie, l'unanimité et la division."

L'Imam 'Alî a répondu : "La Sunnah c'est ce que le Prophète avait promulgué, et l'hérésie c'est ce qu'on a apporté après lui. L'unanimité ce sont les tenants du Bon Droit même s'ils sont peu nombreux, et la division ce sont les tenants du faux même s'ils sont nombreux."(175)

Selon l'Imam 'Alî :

"La Sunnah est en vérité deux Sunnah : une Sunnah obligatoire, dont l'observance s'impose, et une Sunnah non obligatoire, dont l'observance est vertu et l'abandon n'est pas péché."(176)

Selon l'Imam al-Bâqir :

"Quiconque dépasse la Sunnah doit être renvoyé à la Sunnah."(177).

Et :

"La Sunnah ne saurait être l'objet d'Analogie(178). Comment pourrait-elle l'être lorsqu'on sait que la femme qui a ses règles doit accomplir ultérieurement le Jeûne manqué alors qu'elle n'a pas à le faire pour la Prière manquée !"(179)

Selon l'Imam al-çâdiq, citant la chaîne de ses ascendants paternels, l'Imam 'Alî a dit :

"Il y a derrière tout bon droit une Vérité, et derrière toute chose juste une Lumière. Donc tenez-vous-en à ce qui concorde avec le Livre d'Allah, et négligez ce qui s'oppose à la Sunnah du

Messager d'Allah.".

Et :

"Que la Miséricorde d'Allah soit sur un homme qui rapporte les hadith du Messager d'Allah sans mentir, même si cela conduit les gens à s'écarte de lui."(180)

Selon l'Imam 'Alî :

"J'ai entendu le Prophète d'Allah dire : "Si on vous rapporte de moi des hadith dont les parties sont parfois concordantes et parfois contradictoires, sachez que leurs parties contradictoires ne sont pas de moi, je ne les ai pas prononcées, même si on vous affirme que je les ai bien dites. Mais si le hadith qui m'est attribué est cohérent dans ses différentes parties, il est de moi, je l'ai prononcé. Celui qui m'a vu après ma mort [en rêve] est pareil à celui qui m'avait vu vivant.

Celui qui rend visite à ma tombe, je serai pour lui un témoin, et je témoignerai pour lui le Jour du Jugement.""(181)

L'Imam 'Alî dit un jour à Muhammad ibn Muslim:

"ô Muhammad ! Lorsqu'un homme, qu'il soit pieux ou pervers, te relate un récit [hadith] qui concorde avec ce que dit le Coran, crois-y. Et lorsqu'un homme, qu'il soit pieux ou pervers, te relate un récit qui s'oppose à ce que dit le Coran, n'y crois pas."(182)

Ces affirmations des Ahl-ul-Bayt nous permettent ainsi de comprendre sans ambiguïté quelle est leur conception de la Sunnah du Prophète, quelle est leur méthode d'en traiter, quelle relation ils établissent entre la Sunnah bénie et le Livre d'Allah, quel rôle il lui assignent dans la Législation, la promulgation des Lois, l'édification de la vie sociale et cultuelle de la Ummah.

De cette méthode normative, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

1- Toute parole, toute attitude et tout rapport attribués au Messager d'Allah doivent être comparés avec le Livre d'Allah, afin d'en vérifier le bien-fondé. Ce faisant, on considère comme

faisant partie de la Sunnah tout ce qui se conforme au Livre d'Allah, et on rejette tout ce qui s'y oppose.

2- Le Coran et la Sunnah sont les deux sources de la Législation et de la promulgation des Lois, le critère des statuts, de la conduite et du système de la vie. Nous devons donc examiner tous les jugements jurisprudentiels et tous les concepts doctrinaux à la Lumière du Livre et de la Sunnah : ceux d'entre eux qui s'avèrent être fondés sur le Livre et la Sunnah feront partie de la Char'iah et de la Loi Divine, et nous nous devons de les appliquer et de les vénérer ; et ceux d'entre eux qui s'opposent au Livre et à la Sunnah doivent être considérés comme hérésie, égarement et faux.

3- Il y a une Sunnah prouvée, et il est catégoriquement établi qu'elle est effectivement le fait du Prophète, et qu'elle concorde parfaitement avec le Livre d'Allah. Cette Sunnah-là, nous devons la considérer comme le critère et l'instrument d'examen et de purification des récits et des hadith douteux ou incertains. C'est à la Lumière du Saint Coran et de cette Sunnah que nous pouvons accréditer ou discréder des hadith à propos desquels nous n'avons pas de certitude